

Visa DJ-JD



Circulaire N° 004/ANAC/2017/DG/DE

RELATIVE A LA SENSIBILISATION DES COMPAGNIES AERIENNES GABONAISES AU PROGRAMME D'AUDIT DE LA SECURITE DE L'EXPLOITATION (IOSA) DE L'IATA

Objet

La présente circulaire, a pour objet de sensibiliser les compagnies aériennes immatriculées en République Gabonaise et de les encourager à se proposer au processus de certification du Programme d'audit de la sécurité de l'exploitation (IOSA) de l'IATA.

Elle est prise conformément aux orientations de la Déclaration d'Abuja pour soutenir la participation de l'industrie à d'importants programmes mondiaux comme l'IOSA.

Contexte

Le Programme d'audit de la sécurité de l'exploitation (IOSA) de l'IATA est un système internationalement reconnu et accepté, d'évaluation de la gestion des systèmes de contrôle de l'exploitation des compagnies aériennes.

La sensibilisation des compagnies nationales à la certification IOSA trouve son fondement dans la volonté de suivre les orientations du plan stratégique élaboré par l'OACI et l'IATA avec la collaboration de l'Union Africaine et des Gouvernements des Etats africains, en vue d'accompagner les efforts pour rendre le ciel africain plus sûr en adoptant des normes mondialement acceptées.

Références

- Plan d'action stratégique pour l'amélioration de la sécurité de l'espace aérien en Afrique ;
- Politique africaine de l'aviation civile (PAAC) ;
- Déclaration d'Abuja sur la sécurité aérienne, adopté en janvier 2013.

Objectifs de certification IOSA pour les compagnies gabonaises

La certification IOSA est la première norme mondiale pour la vérification de la sécurité des procédures d'exploitation des transporteurs aériens.

Les normes de vérification élaborées en collaboration avec différentes autorités réglementaires, telles que la Federal Aviation Administration (FAA) aux États-Unis, la Australia's Civil Aviation Safety Authority, Transports Canada et les Autorités conjointes de l'aviation d'Europe (JAA) constituent le socle de l'audit IOSA.

L'objectif de la certification IOSA est d'évaluer la gestion de l'exploitation et les systèmes de contrôle des compagnies aériennes.

Dans ce cadre, les structures et les procédures d'exploitation des compagnies aériennes font l'objet de vérifications par rapport aux normes et aux pratiques recommandées de l'OACI ainsi qu'aux meilleures pratiques de l'industrie.

Durée de la certification IOSA

La certification IOSA est délivrée pour une durée de deux (02) ans à la suite d'un audit très approfondi et très exigeant conduit par des auditeurs désignés par l'IATA.

Domaines couverts par la certification IOSA

Le système d'évaluation IOSA couvre essentiellement huit (08) aspects les plus importants liés aux opérations aériennes :

- organisation corporative et systèmes de gestion ;
- opérations de vol ;
- contrôle opérationnel – régulation des vols ;
- ingénierie et entretien des aéronefs (procédures de sécurité et de maintenance) ;
- opérations en cabine (maintenance des compétences équipages) ;
- services au sol ;
- activités de fret ;
- sûreté opérationnelle (contrôle des normes de sécurité à l'intérieur de la compagnie aérienne).

Avantages de la certification IOSA

Avantage sur le plan international

La certification IOSA permet d'améliorer la sécurité en incitant les compagnies à respecter un ensemble de normes de sécurité rigoureuses.

Avec sa méthode d'évaluation unique appliquée à tous, la certification IOSA classe l'ensemble des compagnies certifiées à un même niveau d'appréciation à l'échelle mondiale.

Elle amène les compagnies aériennes à ne pas satisfaire les seules exigences nationales ou régionales, mais à respecter également les normes internationales.

Avantage sur le plan national

Toute compagnie qui passe avec succès cet audit se voit décerné le label IOSA, une sorte de label qualité. Si cette norme améliore la sécurité au sein des compagnies, elle permet également à celles-ci de partager leurs ressources d'audit, de réduire le nombre d'audits à réaliser et d'être reconnues pour la sécurité de leurs vols.

Ainsi, cette certification offre un gage de qualité et de bonne pratique qui procure aux compagnies de nombreux avantages sur le plan marketing.

De plus, les compagnies en code share ne sont plus tenues d'auditer les compagnies labélisées, une simplification énorme pour le développement des accords de partenariat commerciale entre les compagnies.

Enfin, la certification IOSA donne à l'autorité de l'aviation civile, une indication suffisante de l'aptitude de la compagnie à répondre aux exigences de sécurité et de sûreté et donc, d'être éligible à une (re) certification dans des délais dérogatoires à ceux prévus par la réglementation en vigueur.

Les compagnies aériennes nationales sont donc encouragées à engager dans les meilleurs délais, le processus en vue de la certification IOSA.

Entrée en vigueur

La présente circulaire prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 31 janvier 2017

Le Directeur Général



Dominique OYINAMONO